

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**DÉCISION**

2023-066

**OBJET : Location de l'appartement de type T4, situé au rez de chaussée inférieur de la maison sise 86 route de Taninges à Vétraz-Monthoux  
Convention d'occupation précaire à intervenir avec Madame Nathalie ROUX**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L2122-22, 5° du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la conclusion et à la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal pour la durée du mandat, par délibération N°2021.01 du 21 mai 2021,

Vu le contrat de travail à durée déterminée, établi entre la commune de Vétraz-Monthoux et Madame Nathalie ROUX,

Considérant que Madame Nathalie ROUX a fait une demande pour bénéficier d'un logement temporaire sur la commune de Vétraz-Monthoux,

Considérant que la commune possède un logement de type T4, situé au rez de chaussée inférieur de la maison sise 86 route de Taninges – 74100 Vétraz-Monthoux,

**D É C I D E**

- De conclure une convention d'occupation précaire avec Madame Nathalie ROUX pour le logement de type T4, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup>, situé au rez de chaussée inférieur du 86 route de Taninges-74 100 Vétraz-Monthoux,
- De fixer la durée d'occupation à six mois : soit du jeudi 24 août 2023 au jeudi 29 février 2024,
- De fixer la redevance mensuelle à 697,50 € hors charges,
- De fixer un forfait mensuel de 10 €, correspondant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- De signer tout document nécessaire en cas de renouvellement de la convention,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Vétraz-Monthoux, le  
Le Maire,  
Patrick ANTOINE

**22 AOUT 2023**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de VETRAZ  
Utilisateur : DUBOIS D'ONNION Marie-Françoise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DEC23_ST_066</b>
Objet :	<b>Location de l'appartement de type T4, situé au rez de chaussée inférieur de la maison sise 86 rte de Taninges à Vétraz-Monthoux Convention d'occupation précaire à intervenir avec Madame Nathalie ROUX</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-08-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	074-217402981-20230822-DEC23_ST_066-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à isabelle.poncet@vetraz-monthoux.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier :	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Autre document)</b> Nom original : decision 2023.066.pdf Nom métier :	application/pdf	60.1 Ko
99_AU-074-217402981-20230822-DEC23_ST_066-AU-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 août 2023 à 16h47min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 août 2023 à 16h47min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 août 2023 à 16h47min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 août 2023 à 16h47min59s	Reçu par le MI le 2023-08-22